

### À renvoyer à Hapimag

Veillez imprimer la «procuration d'actionnaire et déclaration d'accord» puis renvoyer le document original dûment rempli et signé à l'adresse :

**Hapimag AG, Sumpfstrasse 18, 6312 Steinhausen, Schweiz**



# PROCURATION D'ACTIONNAIRE ET DÉCLARATION D'ACCORD POUR LA PARTICIPATION AU VOTE ÉLECTRONIQUE

Je souhaite à l'avenir prendre part à la procédure de vote électronique – ci-après désignée par «eVoting».

#### Je déclare avoir pris connaissance des conditions suivantes et les accepter :

- Hapimag AG confie le déroulement du vote électronique à un prestataire externe, actuellement la société Nimbus AG de Ziegelbrücke en Suisse.
- Hapimag AG transmet toutes les données personnelles nécessaires au vote électronique au prestataire externe (indications relatives à la protection des données, voir la déclaration de protection des données sous [www.hapimag.com/protection-des-donnees](http://www.hapimag.com/protection-des-donnees)).
- la remise par voie électronique des consignes/instructions de vote s'effectue via Internet sur la plateforme du prestataire externe.
- ces données seront supprimées une fois que l'Assemblée générale annuelle aura eu lieu.
- les données d'accès nécessaires me seront communiquées avec les autres documents requis par la poste pour chaque Assemblée générale annuelle.
- au lieu d'opter pour l'eVoting, je peux toujours exercer mon droit de vote de la manière usuelle, c'est-à-dire par écrit par la poste, par le biais d'une procuration écrite ou par ma participation en personne.

#### Conformément à l'article 689 a–c du Code suisse des obligations, je mandate par la présente :

- le prestataire externe ou, le cas échéant, son ayant cause, de transmettre les consignes/instructions concernant les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle concernée que j'ai saisies sur la plateforme d'eVoting au représentant indépendant désigné ;
- le représentant indépendant désigné pour représenter ma voix lors de l'Assemblée générale annuelle de la société Hapimag AG, conformément aux consignes/instructions fournies.

Cette déclaration est valable dès réception postale par Hapimag et reste valable jusqu'à révocation, elle ne doit pas être renouvelée pour les Assemblées générales annuelles suivantes.

Cette déclaration peut être révoquée à tout moment par écrit auprès de Hapimag AG.

La décision de mandater un prestataire externe, ainsi que cette déclaration, sont exclusivement soumises au droit suisse.

Lieu, date

Nom et signature de l'actionnaire  
(ou de son représentant légal)

#### Veillez respecter la réglementation concernant la date de référence :

Cette déclaration ne peut être traitée par Hapimag AG en temps voulu que si l'original, dûment signé par celle-ci, lui parvient par la poste avant le 20 février de l'année en cours avant l'Assemblée générale annuelle. Les déclarations réceptionnées après cette date ne seront prises en compte que pour les Assemblées générales annuelles suivantes.

Prénom, nom \_\_\_\_\_

Numéro de membre \_\_\_\_\_

